

ALISTER Avocats AARPI : expertises spécifiques en droit des affaires

ALISTER est un cabinet de droit des affaires fondé en 2008 sous la forme moderne d'une AARPI, association d'avocats qui a permis de réunir plusieurs cabinets au sein d'une structure unique. L'activité d'ALISTER est tournée vers les entreprises pour lesquelles ses équipes offrent des compétences traditionnelles en droit des sociétés, commercial, social et fiscal mais également des expertises spécifiques en matière de contentieux des brevets d'invention, droit fiscal dématérialisé et droit franco-allemand.



Jean-Pierre STOULS

Me Jean-Pierre STOULS, vous êtes spécialisé en matière de contentieux des brevets d'invention. Que cela signifie-t-il en pratique ? Le contentieux des brevets d'invention concerne, d'une part, les actions en contrefaçon et en nullité de brevet ainsi que les actions en revendication de propriété de brevet ou relatives à la rémunération des inventions de salariés et, d'autre part, les litiges liés aux contrats de cession ou de licence de brevet ainsi que la stratégie internationale articulée avec les procès à l'étranger. Cette spécialisation à caractère éminemment technique conjugue le droit et la science et m'a permis d'acquérir une large expérience dans les domaines techniques les plus variés comme la mécanique, les biotechnologies, la chimie, la pharmacie, etc. Comme cette spécialisation requiert le concours de nombreuses compétences, je travaille le plus souvent en équipe avec les services intégrés de propriété industrielle des entreprises, avec de nombreux experts dans les domaines techniques considérés ainsi qu'avec des économistes et des avocats étrangers spécialisés dans les brevets d'invention.

Me Christian AUJOLAT, avec Me Jean-Claude GIBERT vous avez créé le département droit fiscal et dématérialisation. Pouvez-vous définir ce domaine ? C'est un domaine mariant droit fiscal, droit comptable et informatique de gestion. Il faut maîtriser le langage des professionnels de ces trois spécialités.



Christian AUJOLAT

Nous sommes avocats fiscalistes, anciens vérificateurs spécialisés dans le contrôle des comptabilités informatiques.

Cette compétence, relativement rare, nous permet d'assister les clients d'ALISTER soumis au contrôle fiscal « informatique » depuis le 1er janvier 2014. Présenter un fichier des écritures comptables (FEC) ou traiter une demande de traitement informatique (DTI) est toujours un exercice difficile qui en cas d'échec conduit à un rejet de comptabilité et à des pénalités de 100 %. Nous maîtrisons les arcanes techniques et procédurales de ce contrôle fiscal, ce qui permet à nos clients d'y faire face sereinement. Nous traitons aussi les problématiques de dématérialisation des factures, d'archivage légal, de changement de progiciels, de définition de périmètre applicatif vérifiable.

Me Jochen BAUERREIS, vous dirigez avec votre associée Me Claire CHEVALIER le département franco-allemand. Quel est l'intérêt d'une telle spécialisation ? Parmi les dix premiers partenaires commerciaux de la France, l'Allemagne occupe la première place avec près de 17% des échanges. Pouvoir accompagner les clients d'ALISTER dans l'ensemble de leurs opérations internationales, notamment avec l'Allemagne, est ainsi devenu un impératif pour un cabinet d'affaires de notre taille. Nous sommes avocats et Rechtsanwälte parfaitement bilingues et intervenons, pour nos clients, en France, en Allemagne et dans tous pays germanophones. Grâce à notre



Jochen BAUERREIS

double compétence juridique, nous conseillons tant les entreprises étrangères qui viennent s'installer en France que nos clients français ayant des relations d'affaires avec l'Allemagne. Notre activité principale porte sur les projets d'implantation et d'acquisition d'entreprise, sur la négociation et la rédaction plurilingue de contrats internationaux ainsi que sur la défense de nos clients devant les juridictions nationales et dans le cadre de procédures d'arbitrage international.

ALISTER Avocats compte plus de 40 avocats et juristes situés à Lyon, Montpellier, Nice, Paris et Strasbourg.

Son ambition est de se développer nationalement en accueillant au sein de sa structure AARPI de nouvelles équipes d'avocats implantées dans les principales métropoles françaises, tout en organisant un réseau de cabinets partenaires ALISTER dans les principaux pays de l'Union Européenne.

Contacts :

jean-pierre.coron@alister-avocats.eu
(Association ALISTER Avocats)
jean-pierre.stouls@alister-avocats.eu
(département propriété intellectuelle)
christian.aujolat@alister-avocats.eu
(département fiscal)
jochen.bauerreis@alister-avocats.eu
(département franco-allemand)

<http://www.alister-aarpi-avocats.eu>

alister AVOCATS